



## PROPOSITION DE TYPES DE STAND / SURFACE

Les exposants doivent s'acquitter d'une taxe d'inscription obligatoire. Le montant de la taxe sera automatiquement ajouté à la facture d'acompte.

Les frais d'inscription vous sont offerts pour une inscription avant le 31 juillet.

Nous vous proposons les options suivantes pour l'implantation de votre stand. Tous nos prix s'entendent en CHF et hors TVA.

### 1. SURFACE NUE

Si le stand n'est pas en îlot, des parois peuvent être à prévoir, à la charge de l'exposant

	Prix unitaire	Quantité	Total CHF Hors TVA
à partir de <b>6m<sup>2</sup></b>	110.- / m <sup>2</sup>	.....m <sup>2</sup>	.....

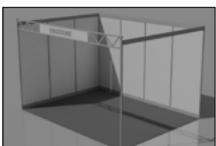
#### 1.1 MATÉRIEL ET ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES

		Prix	Quantité	Total CHF Hors TVA
<b>Paroi</b>		52.- / m linéaire	.....	.....
<b>Branchement électrique</b>	Du 10 au 13 novembre	Dès 258.-	.....	.....
<b>Table</b>	Dim 160cm x 80 cm	60.- / unité	.....	.....
<b>Chaise</b>		20.- / unité	.....	.....
<b>Parking Exposant</b>	Du 11 au 13 novembre	54.-	.....	.....

Ces prestations peuvent également être commandées plus tard sur le shop technique

## 2. DESCRIPTIF DES STANDS MODULAIRE DISPONIBLES

Sont inclus : Parois blanches (2.5m de hauteur), moquette, éclairage (1 spot LED par 3m<sup>2</sup>), électricité, bandeau et texte d'enseigne, carte de parking pour la durée, taxe de déchets, montage et démontage.

(images non contractuelles)		Prix unitaire	Quantité	Total CHF Hors TVA
<b>6 m<sup>2</sup></b> (1 kW inclus*)		1'300.-	.....	.....
<b>9 m<sup>2</sup></b> (2 kW inclus*)		1'700.-	.....	.....
<b>12 m<sup>2</sup></b> (2 kW inclus*)		2'100.-	.....	.....

(\*) Installés selon le plan fourni par l'exposant : tout déplacement de prise sera facturé CHF 100.- L'électricité est disponible pour la durée de location du stand. L'augmentation de la puissance et du nombre de jours est possible sur demande (prestation payante).

## RÉCAPITULATIF

Total stand / Surface Hors taxe	Sous-total sans TVA :	.....
Taxe d'inscription	200.-	200.-
TVA	TVA 7,7 %	.....
Total commande T.T.C.	Total	.....

Un acompte de 20% du montant total de la commande vous sera demandé une fois votre inscription confirmée.

## COMMANDES TECHNIQUES

Dès le 15 octobre, vous recevrez par email le plan avec votre emplacement.

Vous pourrez ensuite passer vos commandes techniques auprès du « Contact Exposant » [exhibitorscontact@palexpo.ch](mailto:exhibitorscontact@palexpo.ch).

Pour découvrir nos prestations et leurs tarifs, vous pouvez vous rendre sur [www.palexpo.ch/fr/](http://www.palexpo.ch/fr/) en choisissant « exposant » puis « shop demo ».

Amenée d'eau

Coffre-fort

(Merci de cocher la case si vous envisagez de commander une amenée d'eau. Cela a une implication sur l'attribution de votre stand.)

## INVITATIONS VISITEURS

Des invitations digitales vous seront remises avant le salon.

## CARTES EXPOSANTS

Les **cartes exposants** vous seront remises sur place et à réception du paiement total de votre commande (voir Article 10 du règlement).

Pour toutes questions concernant **Le Monde des Trésors**, vous pouvez contacter :

**Juan Caido**      Valorum Sàrl      T. 022 362 28 82      M. 079 701 57 82  
**Nicolas Philippe**      Palexpo SA      T. 022 761 10 37

[geneve@valorum.ch](mailto:geneve@valorum.ch)

[www.valorum.ch](http://www.valorum.ch)

[nicolas.philippe@palexpo.ch](mailto:nicolas.philippe@palexpo.ch)

## CHARTRE DES EXPOSANTS

Cette chartre est établie afin de garantir au public une qualité tant au niveau de la variété des produits et des services offerts, que des pratiques commerciales. Elle vise à renforcer la qualité, la convivialité et l'authenticité de la foire, propice à la découverte et au commerce. Elle a également pour objet de renforcer et de pérenniser la relation de confiance entre visiteurs et exposants.

Pour permettre aux exposants de bien répondre aux critères de qualité, ceci dans le respect de la branche, du visiteur, et de l'image du Salon, la Direction des Automnales précise ci-dessous divers points et critères, que tous s'engagent à respecter. Chaque exposant confirme son adhésion et son approbation à la présente chartre par sa signature.

En tant qu'exposant du **Monde des Trésors**, je m'engage à :

- 1/ disposer d'un **stand aménagé** et décoré avec soin et qualité, comportant un bon éclairage et la raison sociale
- 2/ respecter en tout temps les **horaires d'ouverture** et maintenir le stand totalement ouvert durant ceux-ci, assurer une présence permanente et active sur le stand durant toute la période de la foire et adopter un comportement favorisant la **qualité de l'accueil** des visiteurs
- 3/ respecter les délais de **paiement des factures**, payables net à réception
- 4/ proposer des **prix attractifs** aux visiteurs, si possible sous forme d'offres spéciales « foire », et en aucun cas excéder ceux pratiqués dans les points de vente
- 5/ avoir un **comportement respectueux** vis-à-vis des visiteurs et des autres exposants
- 6/ respecter les **pratiques commerciales** et articles de loi en vigueur sur le marché suisse en proscrivant tout « racolage », ou toute autre méthode de vente agressive ou de nature à induire le visiteur en erreur, ou interpellation de la clientèle hors, depuis ou sur le stand
- 7/ engager du **personnel formé et compétent** sur le stand, avoir un responsable d'équipe qualifié présent en permanence et respecter les normes de droit suisse en matière de droit du travail à l'égard des employés
- 8/ annoncer le **personnel étranger** travaillant sur le stand, pendant le montage, la manifestation et le démontage, auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
- 9/ garantir la **conformité du produit/service** commandé par le client avec celui livré, et respecter les délais de livraison indiqués au client
- 10/ ne pas introduire de **co-exposants** sans inscription préalable
- 11/ respecter **l'interdiction de fumer**, cigarettes électroniques incluses, dans les halles
- 12/ assurer personnellement la sécurité du stand et des produits exposés, avec la possibilité entre autre de contracter une **assurance** contre l'endommagement, la perte et le vol auprès de Palexpo
- 13/ respecter que seul l'organisateur procède à **l'attribution de l'emplacement** du stand, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits de l'exposant
- 14/ monter des parois sur les côtés fermés du stand et ne pas utiliser les parois des stands voisins ou les murs de la halle comme paroi de séparation ou de fond
- 15/ respecter les **règles de droit suisse** applicables aux contrats avec les consommateurs et soumettre ces contrats à un for juridique en Suisse et au droit suisse
- 16/ **dédouaner** les objets destinés à l'exposition ou à la vente, le matériel d'aménagement des stands, les prospectus, les cadeaux-réclame, etc.



**Les bureaux de douane de Thônex-Vallard ainsi que Ferney-Voltaire sont fermés le dimanche.  
Tous les bureaux de douane côté France seront fermés le 11 novembre 2022.**

Par sa signature, l'exposant ou le co-exposant confirme avoir pris connaissance du [Règlement des Automnales](#) et du [Guide des bonnes pratiques pour les exposants](#) (disponible sur [www.automnales.ch](http://www.automnales.ch)) et de la Charte des exposants.

L'exposant ou le co-exposant déclare en accepter toutes les clauses sans réserve.

.....  
Lieu et date

.....  
Timbre et signature de l'exposant principal